



MARIE-HÉLÈNE AMIABLE
DÉPUTÉE DES HAUTS-DE-SEINE
MAIRE DE BAGNEUX

Intervention de Marie-Hélène AMIABLE
lors de l'examen par la commission des affaires culturelles et de l'éducation
du rapport d'information en conclusion des travaux de la mission d'information
sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignant-e-s
Mercredi 6 juillet 2011

Mme la Présidente,
M. le Président-rapporteur,
Chers collègues,

Membre de cette mission d'information sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignant-e-s, j'ai eu l'occasion d'exprimer, en son sein puis en apportant une contribution au nom du groupe GDR, le point de vue des député-e-s communistes, républicains, citoyens, du parti de gauche, sur le rapport présenté par le président-rapporteur en conclusion de nos travaux.

A nouveau, il convient de les saluer, compte tenu du nombre des auditions réalisées dans les délais très courts que la mission s'était fixée, mais aussi au regard du climat relativement apaisé et constructif qui y a présidé. Nous avons en outre apprécié l'accueil qui a été fait à nos propositions d'auditions complémentaires.

Les conditions de la présentation du rapport devant la mission furent plus compliquées, conduisant même certains membres à ne pas prendre part au vote. En ce qui nous concerne, si nous avons évidemment noté que ce rapport faisait la part belle aux critiques exprimées (il aurait été difficile de s'en abstenir), une rapide lecture de ses préconisations a suffi à nous convaincre de ne pas l'adopter.

Tout en nous félicitant que l'ensemble des actions menées contre cette réforme, apparemment totalement improvisée par le président de la République, soient confortées par un rapport officiel de plus, nous notons que ce *mea culpa* ne semble avoir qu'un but : «réformer la réforme » mais pour laisser entrevoir pire pour la formation des enseignant-e-s !

Les problèmes résultants de la masterisation y sont utilement listés : traduction budgétaire délicate, mise en place d'une offre de formation insatisfaisante, accès diminué des étudiants d'origine modeste au master, déconnection du diplôme et du concours, désorganisation de l'année de stage des professeurs recrutés et affaiblissement du vivier des candidats.

Mais derrière ce constat partagé, il y a un gouffre entre ceux qui préconisent une nouvelle ambition pour la formation des enseignant-e-s, voire pour l'éducation, et les auteurs de ces propositions :

- « *Mettre en place un master de l'École du socle commun* »¹ et « *inclure dans la licence des modules relatif au socle commun de connaissances et de compétences* »² : nous réfutons ce concept issu de la loi Fillon de 2005 sur l'École, qui se réfère à un « *minimum* » à acquérir.
- « *Fixer le nombre de places en première année de master [...] en fonction du nombre de postes ouverts au concours* »³ : introduit l'idée d'une sélection qui n'est pas acceptable.
- « *Organiser des épreuves d'admissibilité, à caractère académique, en fin de licence et des épreuves d'admission, à caractère professionnel en fin de master* »⁴ : cette proposition enferme les étudiants dans un cursus duquel il ne pourront plus sortir et entretient la fracture entre formation académique et formation professionnelle.
- « *Des enseignants mieux rémunérés* » ne peut se concevoir dans les seules limites auto-satisfaites présentées dans le rapport
- « *Créer une haute autorité en charge de la définition de références pédagogiques opposables* »⁵ peut inquiéter quant au risque de limiter la liberté pédagogique.
- « *Supprimer le concours externe de l'agrégation* »⁶ et « *à terme, remplacer le concours par le master et confier aux autorités académiques ou aux établissements le soin de recruter, sur la base d'un entretien professionnel, les enseignants* »⁷ y compris non formés mais bénéficiant « *de la validation des acquis de l'expérience* »⁸ : est irrecevable car remettant « *en cause le statut de la fonction publique et l'égalité de traitement des candidats sur tout le territoire* ».

Alors faut-il croire le Figaro quand il a affirmé la semaine dernière que ce rapport parlementaire aurait en fait été « *commandé par Luc Chatel à la demande de Nicolas Sarkozy* »?

Cette stratégie ne serait pas payante surtout que l'amertume est sans doute grande chez la plupart des personnes auditionnées. Voici les pistes que nous avons formulé à l'écoute de tous ces enseignant-e-s, jeunes stagiaires, parents d'élèves, formateurs et chercheur-e-s qui mettaient quelques espoirs dans les conclusion de notre mission.

- organiser un pré-recrutement visant à garantir la démocratisation dans l'accès au métier d'enseignant-e ;
- conserver des concours de haut-niveau disciplinaire ;
- créer des structures dédiées aux métiers de l'enseignement dans les universités ;
- introduire la qualification par un master pour les lauréats des concours ;
- intégrer à la formation les certifications diverses actuellement demandées en marge du concours (langue, informatique) ;
- organiser une véritable formation « alternée » avec des aller-retours entre l'université et des

¹ Cf. p. 116 : [Proposition n°11](#)

² Cf. p. 115 : [Proposition n°2](#)

³ Cf. p. 115 : [Proposition n°4](#)

⁴ Cf. p. 115 : [Proposition n°3](#)

⁵ Cf. p. 116 : [Proposition n°17](#)

⁶ Cf. p. 115 : [Proposition n°5](#)

⁷ Cf. p. 117 : [Proposition n°20](#)

⁸ Cf. p. 116 : [Proposition n°14](#)

- stages en pratique accompagnée et en responsabilité ;
- former les enseignant-e-s à la recherche ;
 - introduire un cadrage national des diplômes préparant actuellement au métier d'enseignant-e sous la forme d'un cahier des charges arrêté par le ministère de l'Éducation nationale, avec des masters disciplinaires didactiques et professionnels ;
 - développer et maintenir les maîtres-formateurs dans le 1^{er} degré et instituer un corps de formateurs en donnant un statut aux maîtres de stage ou tuteurs dans le 2nd degré ;
 - maintenir une formation continuée pour les stagiaires ;
 - relancer des programmes de recherche pour évaluer les effets des pratiques et des formations.

Pour réformer utilement la formation des enseignant-e-s, nombre de personnalités auditionnées ont souligné que l'objectif de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite a conduit à s'attaquer aux postes d'enseignants stagiaires mettant en danger les jeunes enseignants et la formation des élèves.

Économiser sur la formation des enseignant-e-s est un mauvais choix d'avenir pour notre jeunesse et pour notre nation. Formation disciplinaire et formation professionnelle de haut niveau, démocratisation de son recrutement, attractivité du métier méritent des priorités budgétaires que notre pays doit décider.